



## Intervention de FNE Ile-de-France le 5 juillet 2016

France Nature Environnement Ile-de-France est le représentant régional de France Nature Environnement. Elle est la fédération régionale de protection de la nature et de l'environnement ; elle est le porte-parole de plus de 400 associations, unions ou collectifs départementaux et locaux.

Elle est généraliste ; ses thèmes d'action principaux sont l'aménagement du territoire, la qualité de l'air, les déchets, la biodiversité, l'eau ...

Notre action sur la prévention et la gestion des déchets se concentre pour les deux années à venir sur la révision de la planification régionale en la matière, suite à la mise en œuvre de la loi dite de Transition énergétique. FNE Ile-de-France est également membre du Bureau de l'Observatoire Régional des Déchets IDF (ORDIF).

En ce qui concerne le débat d'Ivry-Paris XIII, FNE Ile-de-France a été acteur du Débat Public depuis son lancement en 2009 et a tout logiquement pris part à cette nouvelle concertation. De plus, il est important de rappeler que le territoire du Sycatom représente la moitié des déchets collectés par le service public en IdF et que le futur plan régional s'imposera au projet.

1

Nous retenons que la présentation du projet indique que :

- « *Le projet, dans son dimensionnement, est compatible avec la cible fixée par la Loi sur la Transition Énergétique du 17 août 2015* » ;
- « *Les nouvelles capacités d'accueil de l'installation, réduites de 25 % par rapport à l'ancienne usine, s'inscrivent pleinement dans les objectifs du Plan régional d'élimination des déchets ménagers et assimilés d'Île-de-France (PREDMA) adopté en 2009<sup>1</sup>* ».

Pour comprendre ces deux affirmations, FNE Ile-de-France a analysé le scénario dimensionnant le projet à partir des documents du SYCTOM présentés lors de cette troisième concertation. FNE Ile-de-France a élaboré un document conséquent envoyé au garant et au directeur général du SYCTOM le 2 juin 2016 ; il comporte une série de questions étayées et argumentées, basées sur des éléments connus dont nous disposons et une bonne connaissance du terrain et de la législation, spécialement la Loi de Transition Énergétique et de ses décrets d'application dont celui du 10 mars 2016 sur les obligations de tri qui étaient attendus et concertés depuis plus de deux ans.

---

<sup>1</sup> Il est rappelé que le PREDMA est en cours de révision et ne prend ni en compte les objectifs du Grenelle de l'environnement ni ceux de la loi Transition énergétique pour la croissance verte (LTECV).



Au regard des réponses qui ont été apportées par le Sycotom, nous ne pouvons que constater que le scénario est particulièrement éloigné des ambitions de la Loi sur la transition énergétique.

Premièrement, le scénario qui nous est proposé est un scénario tendanciel basé sur les résultats de collecte des dernières années, mis à part pour les bio déchets. Il ne prend donc pas en compte, comme nous l'a indiqué le Sycotom, les effets de la loi sur la transition énergétique. Par exemple, les nouvelles obligations de tri des déchets des entreprises et des établissements publics ne sont pas prises en compte. Un chiffre : aujourd'hui moins de 20% des restaurants parisiens collectés par le service public sont équipés de bac de tri des matériaux secs hors verre ; dans le scénario qui nous est proposé ce taux évoluera très peu.

Deuxièmement, le Sycotom nous a confirmé que le taux de recyclage des ordures ménagères et assimilées (OMA) dans le scénario à échéance 2023 serait de 20%. Ce taux est inférieur à la moyenne nationale actuelle et il est particulièrement éloigné des performances de certaines agglomérations européennes. De plus, le Sycotom s'est dit incapable de se comparer aux objectifs de la transition énergétique ou des grandes agglomérations européennes prenant en compte l'ensemble des déchets ménagers et assimilés, c'est-à-dire les OMA et les déchets occasionnels. Comment comprendre que le plus grand syndicat public de traitement des déchets d'Europe, portant le plus gros investissement public d'Europe en zone urbaine dense hors infrastructures de transport, ne puisse pas se comparer aux objectifs de la transition énergétique ou comparer son projet aux performances atteintes dans les autres agglomérations ?

Troisièmement, le réseau FNE défend la priorité de la prévention, et nous ne pouvons qu'être très surpris que compte tenu, entre autres, du potentiel de maîtrise du gaspillage alimentaire, aucune évaluation n'ait pu être présentée lors de la concertation.

Quatrièmement, nous rappelons que le futur plan régional de prévention et de gestion des déchets proposera des scénarios à 6 et 12 ans. Un scénario à échéance 2027 va donc être produit. Il nous semble essentiel que le scénario du Sycotom soit également établi à cette échéance. Le projet d'usine d'incinération est indissociable depuis le début des projets de prétraitement des déchets de Romainville et d'Ivry-Paris XIII. Un scénario prenant en compte le prétraitement a été présenté dans le débat public de 2009 : pourquoi ne serait-il plus possible de le produire maintenant ? Notre analyse démontre que, sur la base du dimensionnement des unités de prétraitement présentées lors de la concertation, le projet d'incinération apparaît surdimensionné, et ceci en considérant le taux très faible de 20% de recyclage des OMA.

Enfin sur la forme, nous aurions espéré, au vu de l'importance du projet, des réponses plus précises à de nombreuses questions que nous avons soulevées et nous ne comprenons pas que la robustesse du scénario proposé ne permette pas d'y répondre. L'anticipation de l'effet des lois et des décisions des collectivités adhérentes du Sycotom nous semble essentielle dans un tel projet.



En conclusion, nous remercions M. le Garant de la Concertation de l'écoute bienveillante qu'il a accordée aux associations, de manière à ce que celles-ci disposent d'un espace d'expression, même réduit, à cette réunion publique. Nous lui demandons de prendre en compte notre position : nous demandons que la concertation se poursuive et que le scénario du Syctom soit analysé dans le cadre de l'élaboration du plan régional qui va commencer.

Il y a quelques mois, notre région accueillait la COP21. Le message qui nous a été délivré est clair : si nous restons sur un scénario tendanciel, sans plus de recyclage et de prévention, nous courons à la catastrophe. Nous ne pouvons ainsi qu'insister sur la nécessité de revoir le scénario dimensionnant le projet.

Christine GILLOIRE

Représentante de FNE Ile-de-France